

FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION

WWW.SUDEDUCATION.ORG
FEDE@SUDEDUCATION.ORG



Paris, le 20/05/2025

Bug informatique au ministère, ce n'est pas aux agent·es malades d'en faire les frais

Par un simple e-mail aux membres du Comité Social d'Administration du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous apprenons que de nombreux personnels, en arrêt de travail pour maladie, vont se voir ponctionner de fortes sommes sur leur paie de juillet. La loi de finance 2025 a diminué de 10% les indemnisations pour les congés maladie ordinaire, à compter du 1er mars 2025. Le ministère public n'a pas reporté cette mesure sur les systèmes informatiques de traitement des payes assez vite et cette diminution n'interviendra qu'à compter de la paie de juillet. Les personnels en congé maladie depuis le 1er mars, dont nombre sont en arrêt du fait des conditions de travail fortement dégradées, vont se voir retirer d'un seul coup plusieurs mois de pénalités sur le traitement de juillet. Pour les personnes en arrêt maladie, c'est donc plusieurs centaines d'euros qui vont leur être retirées d'un seul coup.

Cette mesure, annoncée de façon lapidaire et laconique par voie de mail aux organisations syndicales, est injuste et inacceptable !

Si le ministère n'est pas en mesure de transcrire techniquelement cette mesure inégalitaire, ce n'est pas aux personnels malades d'en payer les frais !

SUD éducation dénonce cette situation et demande au ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de ne pas pénaliser les agent·es et de traiter les situations individuelles avec respect et équité. La quotité saisissable est toujours beaucoup trop élevée pour de nombreux·euses agent·es et principalement les femmes, les AED, les AESH, les catégories C et B.

SUD éducation revendique toujours l'abandon de cette mesure inégalitaire qui touche les plus vulnérables et les plus touché·es par la dégradation généralisée des conditions de travail.

